

A2M INFORMATIQUE
Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 €
31 Avenue Armand Daney
34660 COURNONTERRAL
RCS Montpellier 525 003 026

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille **vingt et cinq le 28 aout**
à 14h00 heures,

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Yves MARGOUIREZ, propriétaire de 49 parts
- Monsieur Didier Mira, propriétaire de 51 parts

Sur un total de 100 parts composant le capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Didier Mira gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoir pour les formalités.

PREMIERE DECISION

Les associés décident de transférer le siège social à : « Espace d'activité de la Barthe- Domaine de la Barthe- 34660 COURNONTERRAL ».

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision précédente, les associés décident de modifier l'article 4 des statuts qui est désormais libellé ainsi qu'il suit :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

« Espace d'activité de la Barthe- Domaine de la Barthe- 34660 COURNONTERRAL ».

Il peut être transféré dans le même département ou dans un département limitrophe par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale extraordinaire, et en tout autre lieu en vertu d'une décision collective extraordinaire des associés.

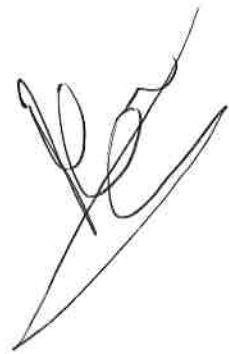
TROISIEME DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Président.

Certifié conforme, Le Président de séance et Gérant de la société

Didier MIRA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Didier Mira', written over a faint, stylized graphic element that resembles a large, thin 'V' or a checkmark.